

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 JUIN À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Alexandre Turcotte, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens et formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Autre(s) présence(s) : Madame la directrice générale Christine Ménard, madame la trésorière Marie-Pierre Labbé et la greffière Me Alexandra Quenneville.

Absence : madame la conseillère Natacha Thibault

**RÉSOLUTION
2025-06-247**

FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2025

CONSIDÉRANT que la Ville veut établir la rémunération du personnel électoral dans le cadre des élections générales à venir ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef de division affaires juridiques et greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mars 2025 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Président d'élection	7 000 \$ / forfaitaire
Secrétaire d'élection	5 250 \$ / forfaitaire
Trésorier	2 310 \$ / forfaitaire
Commission de révision	
Président de la commission	22 \$/h
Vice-Président de la commission	21 \$/h
Secrétaire de la commission	21 \$/h
Jour de vote	

Responsable de salle (primo)	35 \$/h
Président de la table de vérification	18 \$/h
Autres membres de la table de vérification	18 \$/h
Scrutateur	22,50 \$ /h
Secrétaire	22,50 \$/h
Substitut (sur appel avec déplacement)	70 \$ / forfaitaire
Substitut (sur appel sans déplacement)	50 \$ / sans déplacement
Autres employés	Selon la grille salariale en vigueur pour les employés syndiqués ou 16 \$/h
Formation	
Toute formation	50 \$

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient financés par le poste 59-151-00-001 - Fonds réservé aux dépenses électorales;

QUE madame Chantal Malenfant soit nommée secrétaire d'élection, par la président d'élection.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 18 juin 2025



Me Alexandra Quenneville, Greffière